



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

T.0

(07/96)

TERMINAUX POUR LES SERVICES TÉLÉMATIQUES

**CLASSIFICATION DES TÉLÉCOPIEURS
DESTINÉS À LA TRANSMISSION DE
DOCUMENTS SUR LES RÉSEAUX
PUBLICS**

Recommandation UIT-T T.0

(Antérieurement «Recommandation du CCITT»)

AVANT-PROPOS

L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT (Helsinki, 1^{er}-12 mars 1993).

La Recommandation révisée UIT-T T.0, que l'on doit à la Commission d'études 8 (1993-1996) de l'UIT-T, a été approuvée le 3 juillet 1996 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression «Administration» est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue de télécommunications.

© UIT 1996

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

RÉSUMÉ

Les Recommandations T.2 et T.3 définissent respectivement les télécopieurs du groupe 1 et du groupe 2. Ces appareils autonomes ne sont plus fabriqués depuis de nombreuses années et les seuls télécopieurs utilisés à l'heure actuelle sur le réseau téléphonique général commuté sont des appareils du groupe 3.

Compte tenu de cette évolution du marché, la Commission d'études 8 a décidé de supprimer dans les Recommandations T.4 et T.30 toute mention des télécopieurs des groupes 1 et 2.

Par souci de cohérence et pour minimiser les risques de confusion, il est proposé de supprimer de la présente Recommandation toute mention des télécopieurs des groupes 1 et 2 et d'en harmoniser la terminologie.

Recommandation T.0

CLASSIFICATION DES TÉLÉCOPIEURS DESTINÉS À LA TRANSMISSION DE DOCUMENTS SUR LES RÉSEAUX PUBLICS

(Genève, 1976; modifiée à Genève, 1980; Malaga-Torremolinos, 1984; Melbourne, 1988; et en 1996)

1 Afin de donner satisfaction aux besoins des usagers en matière de transmission de documents par télécopie lors de communications internationales effectuées sur les réseaux publics, on doit prévoir suffisamment de vitesses de fonctionnement.

2 A cet effet, le mieux est, pour le moment, de distinguer comme suit quatre grandes catégories de télécopieurs utilisés dans le service de transmission de documents:

2.1 Télécopieurs à utiliser sur le réseau téléphonique public

Groupe 3 (voir la Note)

Télécopieurs qui comprennent des moyens pour réduire les redondances du signal de document avant le processus de modulation. Ils peuvent permettre un temps de transmission sur un circuit de type téléphonique inférieur à la minute pour un document dactylographié type, du format A4 de l'ISO. Ces télécopieurs peuvent comprendre une compression de bande du signal émis en ligne.

NOTE – Pour la normalisation de ces télécopieurs, voir la Recommandation T.4.

2.2 Terminaux à utiliser sur les réseaux publics pour données

Groupe 4 (voir la Note)

Terminaux qui comprennent des moyens pour réduire les redondances du signal de document avant sa transmission, principalement par l'intermédiaire des réseaux publics pour données (RPD). Ces télécopieurs utilisent les procédures applicables aux réseaux précités et assurent une réception du document foncièrement exempte d'erreurs.

NOTE – Pour la normalisation de ces télécopieurs, voir les Recommandations T.6, T.503, T.521 et T.563.

3 Les usagers choisissent parmi ces télécopieurs, en fonction de leurs besoins et des facilités assurées par la communication et par le réseau.

4 Les méthodes suivies pour la transmission de documents par télécopie du groupe 3 sur le réseau téléphonique public commuté devraient être conformes aux dispositions de la Recommandation T.30.

5 Les procédures applicables à la transmission de documents par télécopieur du groupe 4 doivent être conformes aux Recommandations T.62, T.62 *bis*, T.70 et T.90.

6 L'Annexe A contient les définitions des termes utilisés dans les Recommandations de la série T applicables aux télécopieurs.

Annexe A

Définitions des termes utilisés dans les Recommandations de la série T applicables aux télécopieurs

(Cette annexe fait partie intégrante de la présente Recommandation)

Les définitions suivantes s'appliquent aux Recommandations T.1 et T.4:

A.1 secteur mort (Recommandation T.1): dans un télécopieur à cylindre, partie de la surface du cylindre dont le temps de balayage ne peut être utilisé pour transmettre des signaux d'image.

A.2 facteur de cylindre (Recommandation T.1): pour les télécopieurs à cylindre, rapport de la longueur utile du cylindre à son diamètre.

- A.3 fac-similé** (Recommandations de la série T): le procédé d'exploration d'un document (page) convertissant l'image explorée en signaux électriques pour être transmis à un récepteur distant et la conversion des signaux reçus pour produire une copie de l'image explorée à l'origine.
- A.4 facteur de coopération** (Recommandation T.1): produit de la longueur totale de ligne par la finesse d'exploration.
- A.5 émetteur à plat** (Recommandation T.1): télécopieur dans lequel le document original est placé à plat et exploré suivant des lignes parallèles successives.
- A.6 module de coopération** (Recommandation T.1): quotient du facteur de coopération par le nombre π . Dans le cas d'un télécopieur à cylindre, le module de coopération est aussi égal au produit du diamètre du cylindre par la finesse d'exploration.
- A.7 broutage longitudinal** (Recommandation T.1): effet dû à une irrégularité de rotation du cylindre ou de l'hélice d'impression, et se manifestant sur l'image reproduite par de petites sinuosités ou discontinuités de lignes qui sont régulières sur le document original.
- A.8 broutage transversal** (Recommandation T.1): effet dû à une irrégularité du pas d'exploration et se manifestant sur l'image reproduite par la présence simultanée de chevauchements et d'interlignages.
- A.9 noir (blanc) nominal** (Recommandation T.1): niveau ou fréquence du signal correspondant à un noir (blanc) pur.
- A.10 pel** (Recommandations de la série T): une contraction de l'expression «picture element» (élément d'image).
- A.11 mise en phase** (Recommandation T.1): à la réception, mise en concordance de la ligne médiane du champ exploré avec la ligne homologue à l'émission, en vue d'assurer la mise en page correcte de l'image sur le support d'enregistrement.
- A.12 signal de mise en phase** (Recommandation T.1): signal transmis vers le récepteur en vue d'assurer la mise en phase.
- NOTE – La mise en phase est dite «sur blanc (noir)» si le signal de mise en phase est un signal noir (blanc) dont une brève interruption correspondant au blanc (noir) est transmise pendant le temps perdu.
- A.13 phototélégraphie** (Recommandation T.1): mode de réception en télégraphie fac-similé, ayant surtout pour objet la reproduction de demi-teintes et employant à la réception un procédé photographique.
- A.14 élément d'image** (Recommandation T.4):
- a) *A l'émission:*
Partie de la surface du document original qui, à un instant donné, coïncide avec la tache d'exploration, et qui est caractérisée par une valeur unique d'intensité sans distinction des détails qui peuvent y être inclus.
 - b) *A la réception:*
Surface du plus petit détail qui peut être effectivement reproduit sur le support d'enregistrement.
- A.15 rapport de reproduction** (Recommandation T.1): rapport des dimensions linéaires du document reproduit aux dimensions homologues du document original.
- A.16 résolution** (Recommandations de la série T): une mesure de la possibilité de tracer les détails de l'image. Dans la transmission des fac-similés du groupe 3 et du groupe 4, la résolution est exprimée en éléments d'image ou pels par mm (résolution horizontale) et lignes par mm (résolution verticale).
- A.17 finesse d'exploration** (Recommandation T.1): nombre de pas d'exploration par unité de longueur.
- A.18 ligne d'exploration** (Recommandation T.1): surface balayée par la tache d'exploration, lors d'une excursion d'un bord à l'autre du champ exploré.
- A.19 pas d'exploration** (Recommandation T.1): distance entre les bords homologues de deux lignes d'exploration consécutives.
- A.20 obliquité** (Recommandation T.4): défaut de reproduction se manifestant par une inclinaison des lignes qui devraient être perpendiculaires au sens d'exploration, et dû à une différence entre les vitesses d'exploration à l'émission et à la réception.
- A.21 synchronisation** (Recommandation T.1): réalisation de l'égalité des fréquences de lignes à l'émission et à la réception.